

Communiqué de presse UNAFORIS

Acte IV de l'encadrement juridique des stages Les formations sociales existeront elles encore demain ?

La gratification des stages : des dispositions critiques pour les formations sociales

La loi du 22 juillet 2013, relative à l'enseignement supérieur et à la recherche étend la gratification des stages de plus de 2 mois à l'ensemble des structures d'accueil de stagiaires en formations sociales.

Nous tenons à réaffirmer que les formations professionnelles supérieures en travail social préparent à des métiers dont l'importance est essentielle pour contenir les effets de la transformation et la complexité croissante des problèmes sociaux.

Etablissements de formation en travail social adhérents d'UNAFORIS, nous avons procédé à tous les réajustements possibles dans le respect de la loi pour compenser les effets induits par le juste principe de la gratification des étudiants, introduit en 2008.

Or aujourd'hui, nous ne sommes plus en capacité d'assurer la qualité des cursus de formation des étudiants ni de remplir nos missions de formation en raison de :

- ↳ L'appauvrissement quantitatif et qualitatif des lieux de stage
- ↳ La disparition de certains types et lieux de stage
- ↳ La remise en cause des projets personnels de formation des étudiants.

Nous assistons désormais à la mise à mal des parcours de formation des étudiants voire à des ruptures qui compromettent l'obtention des diplômes d'Etat.

Au même moment, la précarité des étudiants et l'inégalité de traitement de leurs situations n'a jamais été aussi forte.

- ↳ Cette précarité croissante conduit à une augmentation des ruptures de formation pour des motifs sociaux.
- ↳ L'accès aux droits sociaux est inégal selon les territoires (montant des bourses, accès aux services du CROUS, prise en charge pôle emploi ...),

Et ce, alors qu'il leur est impossible de trouver des emplois en parallèle compte tenu de la durée des formations en travail social (35h hebdomadaire en stage ou en centre de formation)

Les écoles de formation en travail social sont désormais confrontées à une situation paradoxale inextricable puisque nous sommes à la fois favorables à la gratification pour les étudiants mais également garants de leurs parcours de formation.

Fort de ces constats, l'assemblée générale de l'UNAFORIS a demandé au gouvernement en juin 2013, d'organiser en urgence une table-ronde nationale avec les ministères concernés et les autres partenaires investis dans les formations sociales pour sortir de cette situation de crise. Cet appel est resté sans réponse à ce jour.

L'UNAFORIS a donc décidé de se mobiliser sur les territoires, en lien avec les parties prenantes et tout particulièrement les étudiants, premiers intéressés par la question en vue de faire émerger des propositions d'action sans exclusive, porteuses d'avenir pour les formations sociales et adaptées aux enjeux fondamentaux soulevés par cette extension de la gratification.

Ces propositions seront développées et débattues à l'occasion d'une table ronde nationale que nous organiserons le 18 décembre 2013.